

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Crinière Express by SB Sellerie

39 Les Plaines – 83480 Puget-sur-Argens

Tél : 06 34 04 77 19 / 07 63 94 16 64

Email : criniereexpress.bysbsellerie@gmail.com

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales définissent les modalités de location d'un véhicule léger aménagé pour le transport de chevaux, proposé par Crinière Express by SB Sellerie (ci-après 'le Loueur').

Article 2 – Conditions de location

Le Locataire doit être âgé d'au minimum 18 ans et titulaire du permis B valide depuis au moins 1 an. Un dépôt de garantie de 1 700 € est exigé lors de la remise du véhicule. La location est conclue pour une durée déterminée, tout dépassement donnant lieu à facturation supplémentaire.

Article 3 – Utilisation du véhicule

Le véhicule est exclusivement destiné au transport de chevaux. Toute autre utilisation est interdite. Le Locataire s'engage à respecter le Code de la route, les normes de sécurité animale, les limites de charge et le nombre maximal d'animaux autorisé. Toute sous-location est interdite.

Article 4 – État des lieux et restitution

Un état des lieux contradictoire est établi lors de la remise et de la restitution du véhicule. Le véhicule doit être restitué propre et avec le plein de carburant. Tout nettoyage exceptionnel (crottin, foin, urine, etc.) donnera lieu à une facturation forfaitaire indiquée dans la grille tarifaire.

Article 5 – Assurances et responsabilité

Le véhicule est assuré par le Loueur. En cas de sinistre, une franchise reste à la charge du Locataire. Le Locataire demeure responsable des dommages causés par sa conduite, une surcharge, ou un non-respect du Code de la route. Les chevaux transportés ne sont pas couverts par l'assurance du Loueur. Le Locataire doit disposer d'une assurance adaptée pour ses animaux.

Article 6 – Tarifs et paiement

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation, tels que publiés dans la grille tarifaire de Crinière Express by SB Sellerie. Le paiement s'effectue selon les modalités définies lors de la réservation.

Article 7 – Annulation

• Gratuit si annulation 72h ou plus avant la date prévue. • 30% du montant de la location dû si annulation entre 72h et 48h avant. • 100% du montant dû si annulation moins de 48h avant ou en cas de non-présentation.

Article 8 – Retard de restitution

Un délai de tolérance d'1 heure est accordé. Au-delà, toute journée entamée est facturée au tarif en vigueur.

Article 9 – Litiges

Les présentes CGL sont soumises au droit français. Tout litige sera porté devant le tribunal compétent du ressort du siège social du Loueur.

Article 10 – Obligations du locataire

Le Locataire s'engage à utiliser le véhicule en bon père de famille, conformément à sa destination. Il est strictement interdit de fumer dans le véhicule, d'y transporter des matières dangereuses, inflammables ou illicites. Le Locataire doit vérifier régulièrement les niveaux (huile, carburant, liquide de refroidissement) et la pression des pneus.

Article 11 – Entretien et réparations

L'entretien courant du véhicule pendant la durée de location (pression des pneus, carburant, propreté intérieure) incombe au Locataire. Les réparations nécessaires en raison d'une mauvaise utilisation, d'un accident ou d'une négligence seront facturées au Locataire. Les pannes mécaniques non imputables au Locataire restent à la charge du Loueur.

Article 12 – Vol, perte de clés ou documents

En cas de perte ou de vol des clés ou des documents du véhicule, le Locataire devra en informer immédiatement le Loueur. Les frais de remplacement des clés, de la carte grise ou de tout document administratif seront à la charge du Locataire.

Article 13 – Utilisation géographique

Le véhicule est autorisé à circuler uniquement sur le territoire français métropolitain. Toute sortie du territoire sans autorisation écrite préalable du Loueur est interdite.

Article 14 – Infractions routières

Le Locataire est seul responsable des infractions commises pendant la durée de la location. Les amendes, retraits de points et frais de gestion éventuels sont intégralement à la charge du Locataire.

Article 15 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-exécution ou de retard dû à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (catastrophe naturelle, interdiction administrative, panne majeure imprévisible, etc.).

Article 16 – Données personnelles (RGPD)

Les informations collectées auprès du Locataire (nom, adresse, copie du permis de conduire, coordonnées) sont nécessaires à la gestion du contrat de location. Ces données sont conservées de manière sécurisée et ne sont pas transmises à des tiers, sauf obligation légale. Le Locataire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Fait à : Le :

Signature du Loueur : Signature du Locataire :

(précédée de la mention 'Lu et approuvé')